



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.CORBIN, Mme JAMET, M.M. DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, AFONSO, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, MOISSON, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés :

Absents : M.M. CADARIO, LENARDUZZI, DA SILVA, LEDOUX, VARY, Mme MASSON, M. OLLAR, Mmes FONTENAILLE, KLEIN, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, DALICIEUX, Mmes DUBREUCQ, FAUCONNET, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 heures.

PUIS LE CONSEIL SYNDICAL AINSI CONSTITUE :

Adopte à l'unanimité

↳ Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2016.

Procède à l'élection du 3^{ème} Vice-Président du SIRMOTOM

↳ Monsieur Manuel AFONSO, avec 38 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Troisième Vice-Président du Syndicat par Monsieur Yves JEGO Président qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.



Désigne deux représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM en qualité de délégué suppléant

↳ à bulletin secret, les représentants suivants :

- Monsieur Pierre TROUVE
- Monsieur Laurent DELALANDRE

La liste des représentants du SIRMOTOM pour siéger au SYTRADEM se compose ainsi :

Membres titulaires :

Monsieur JEGO Yves
Monsieur AUTHIER Bernard
Madame FAUCONNET Emmanuelle
Monsieur MUNOZ Alain
Monsieur OZOG Daniel
Monsieur CORBIN Alain
Monsieur MARTIN Denys
Monsieur FONTAINE Frédéric
Madame AUBRY Paola
Monsieur BOITEUX Jean-Michel
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène

Membres suppléants :

Monsieur CHOMET Guy
Madame ROBBE Claudine
Monsieur TROUVE Pierre
Monsieur SIMONET François
Monsieur BUZZI Damien
Monsieur DELALANDRE Laurent
Monsieur CHIANESE Vincent
Madame CHARET Monique
Madame SAGOT Véronique
Monsieur RODRIGUEZ Alain
Monsieur ALLAIN Gérard

Décide à l'unanimité

- ↳ Modifier la délibération DCS2014/36 en date du 27 juin 2014, portant sur les indemnités des frais de transport pour les élus du Syndicat,
- ↳ Rembourser les frais de déplacement des élus du SIRMOTOM dans les conditions prévues ci-dessus,
- ↳ Inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ↳ Signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'approuver les modifications sur la rédaction de la délibération instituant la Commission d'Appel d'Offres ;
- ↳ De prendre acte que Monsieur le Président désignera par voie d'arrêté permanent son représentant pour la Commission d'Appel d'Offres.

Décide à l'unanimité

- ↳ D'adopter les propositions de modifications de l'article 2 – Convocations et ordre du jour, du règlement intérieur du SIRMOTOM.



Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Etendre l'opération « Broyage des déchets verts à domicile » aux communes adhérentes au SIRMOTOM,
- Demander une participation financière de 20 € par déplacement, et dans la limite de 3 heures d'intervention maximum,
- Modifier la délibération n°DCS2016/21 portant sur la création d'une régie de recettes multi-services, pour permettre l'encaissement des droits perçus pour la perception de cette nouvelle contribution.

Décide à l'unanimité

↳ D'accepter et d'approuver les dispositions du nouveau règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM ;

↳ De charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

Décide à l'unanimité

↳ D'accepter et d'approuver les dispositions du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM,

↳ De charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Conventionner avec la Société DEPOLIA pour participer financièrement aux dépôts d'amiante liée à des matériaux inertes des communes,
- Signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décide à l'unanimité

↳ D'approuver la Décision Modificative n°1 au Budget de l'exercice 2016, telle que présentée.

Décide à l'unanimité

↳ De constituer une provision semi-budgétaire à hauteur de 240 000 €, sur le compte 6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant », inscrite sur la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2016 ;

↳ D'ajuster tous les ans cette provision au regard de l'évolution des risques ou charges encourus ;

↳ D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toutes pièces administratives, techniques ou financières nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser, Monsieur le Président, à mettre en place une comptabilité analytique, dès le 1^{er} janvier 2017.

Décide à l'unanimité

↳ De modifier la réalisation des lignes de trésorerie sur la base de cinq cent mille euros, dans le cadre de la délégation accordée par l'assemblée délibérante au Président,

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Modifier la régie de recettes multi-services pour encaisser la contribution demandée aux communes adhérentes au SIRMOTOM, dans le cadre de l'opération « Broyage des déchets verts à domicile »,
- Prendre les arrêtés correspondants à la modification de cette régie de recettes.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°3 avec la Société COVED – 3 rue des Près de Lyon - BP 80054 - 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Décide à l'unanimité

↳ D'approuver les dispositions du règlement intérieur portant organisation interne des procédures de marchés publics à procédure adaptée du SIRMOTOM

↳ De charger Monsieur le Président de l'exécution du présent règlement.

Décide à l'unanimité

↳ D'autoriser Monsieur le Président à :

- Modifier la délibération n° 2011_07 du 14 février 2011, portant création d'un poste de Chargé de Mission Prévention Déchets,
- Se référer à l'article 3-3 2^{ème} alinéa, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, mise à jour le 22 avril 2016,
- Compléter en ce sens le tableau des effectifs du Syndicat,
- Signer tous actes ou documents aux effets ci-dessus.



Prenne acte à l'unanimité

↳ De l'information relative à la signature des contrats suivants :

- Attribution du marché pour la location d'un véhicule pour le tractage de la déchiqueteuse dans le cadre de l'opération « Broyage des déchets verts à domicile » à la Société M.C.V.A. ;
- Contrat d'assurance pour le véhicule dédié au broyage à domicile avec la Société AXA ;
- Convention tripartite entre le SIRMOTOM, la Trésorerie de Montereau et la Société VIAXEL, fixant les modalités financières pour la location du véhicule pour le tractage de la déchiqueteuse dans le cadre de l'opération « Broyage des déchets verts à domicile » ;
- Contrat maintenance pour l'entretien de l'ascenseur avec la Société KONE ;
- Renouvellement de la convention Recyclm ;
- Renouvellement de la convention avec EcoTextile ;
- Convention avec l'association Terre Avenir dans le cadre d'un évènement concernant l'alimentation et l'agriculture ;
- Conventions avec les communes de Cannes Ecluse et Voulx pour la valorisation des déchets verts par le compostage en cimetièrè.

↳ Des affaires et questions diverses suivantes :

- **Changement des fréquences de collecte - Evolution du tonnage d'emballages ménagers constatée**

La modification des fréquences de collecte a été bénéfique pour le tri sélectif.

Il y a eu un report important entre la collecte des ordures ménagères (- 149,49 tonnes) et la collecte des emballages (+ 124 tonnes).

Le différentiel de 25,49 tonnes peut être mis au crédit de la politique de prévention des déchets menée par le Syndicat.

- **Rappel des modalités de la convention pour la collecte des dépôts sauvages**

Après 6 mois de mise en service, le SIRMOTOM a constaté que les termes de la convention pour la collecte des dépôts sauvages ne sont pas toujours respectés, à savoir :

- l'utilisation du service par des communes disposant d'agents municipaux, et des moyens nécessaires pour faire face, y compris lorsque le déchet est facilement transportable par les communes disposant des moyens adéquats (matelas, déchets verts, pneus),
- Absence d'actions répressives (dépôt de main courante ou de plainte), et correctives (pose d'un panneau indiquant l'interdiction de dépôt de déchet, mise en place d'une délimitation physique, contrôle régulier...),

Il a été convenu que la convention sera modifiée en ajoutant les points suivants :

- La demande d'intervention auprès du SIRMOTOM devra être accompagné de photos ;
- L'intervention du Syndicat interviendra uniquement après la présentation d'un dépôt de plainte ou d'une main courante ;



- Le Syndicat validera au cas par cas les demandes d'intervention, en jugeant des moyens techniques à disposition des mairies et de la difficulté de collecte des déchets concernés ;
- Des actions correctives devront être mise en place par les communes.
Si plusieurs demandes concernent un même lieu, et qu'aucune mesure n'a été prise, le SIRMOTOM se réserve le droit de ne pas collecter.

-----000OO000-----